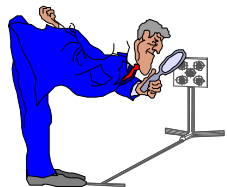
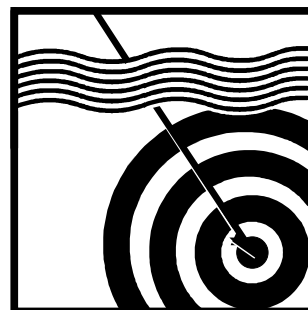


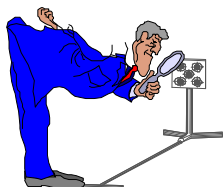
Commission Nationale de TIR SUBAQUATIQUE



Collège des Juges Fédéraux 2° TSC

LE JUGE FEDERAL DE TIR SUR CIBLE SUBAQUATIQUE





Collège des Juges Fédéraux 2° TSC

1. CONDITIONS DE CANDIDATURE AU CORPS DES JUGES FEDERAUX

Le candidat devra :

- en faire la demande auprès du Collège des Juges Fédéraux 2°,
- être licencié de la FFESSM,
- appartenir à un club fédéral,
- être âgé de 18 ans révolus.

Tout titulaire d'un titre de Juge Fédéral, pourra prétendre de le conserver, tant qu'il sera en mesure de justifier d'au moins une action d'arbitrage dans l'année.

Pièces à fournir

- Fiche individuelle d'état civil datant de moins de 3 mois,
- Une photo d'identité,
- Photocopie de la licence en cours.

2. ATTRIBUTION DU TITRE DE JUGE FEDERAL 1°

2.1 CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Avoir suivi un stage d'arbitrage de tir sur cible subaquatique inscrit au calendrier national (avec avis favorable).
- Avoir participé à l'arbitrage d'au moins 4 compétitions régionales inscrites au calendrier national, (avec avis favorable).
- Avoir occupé 4 postes différents de juge (avec avis favorable).
- Avoir occupé un poste de juge au championnat Régional de tir sur cible subaquatique (avec avis favorable).
- Avoir répondu aux conditions de validation des connaissances (avec avis favorable).
- Le titre de **Juge Fédéral 1° de Tir sur Cible Subaquatique**, est proposé par la Commission Régionale de T/C, validé par le Collège des Juges Fédéraux 2° et entériné par la Commission Nationale de Tir sur Cible.

2.2 VALIDATION DES CONNAISSANCES

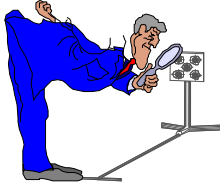
2.2.1 EPREUVES THEORIQUES (coefficient 3)

Le candidat devra être capable :

- d'expliquer clairement, ce qu'est une épreuve de précision, de biathlon, de super-biathlon et de relais subaquatique,
- de préciser les différents points du règlement, régissant les différentes épreuves,
- de préciser ce que sont les zones : d'échauffement, de réarmement et de tir,
- d'indiquer les consignes de sécurité à tenir, lors du maniement de l'arbalète et, en fonction de l'évolution des personnes,
- d'effectuer le calcul des résultats d'une cible,
- de restituer les consignes à tenir en cas d'accident.

2.2.2 EPREUVES PRATIQUES (coefficient 5)

Le candidat devra être capable :



Collège des Juges Fédéraux 2° TSC

- de chronométrer
- avec précision, une épreuve de biathlon ou de super-biathlon,
- de satisfaire aux fonctions de juge au pas de tir,
- de contrôler une arbalète,
- de piger une cible.

Durant la durée des épreuves, le candidat devra faire la preuve de son souci permanent, de veiller à la sécurité autour du bassin ainsi que dans l'eau.

2.2.3 CONNAISSANCE DU MATERIEL (coefficient 2)

Le candidat devra être capable :

- de décrire le matériel collectif,
- de décrire le matériel individuel,
- de déceler les points sensibles en matière de sécurité, sur une arbalète.

2.3 PREROGATIVES

- Cadre fédéral.
- Veille à la sécurité lors des compétitions.
- Fait respecter les règlements en vigueur.
- Relève les performances des compétiteurs.
- Participe au bon déroulement des compétitions.

2.4 COMPOSITION DU JURY

Le jury sera présidé par le Président de la Commission Régionale de Tir sur Cible ou de son représentant, il sera composé d'au moins un JUGE FEDERAL 2° et d'un ou de plusieurs JUGES FEDERAUX 1°.

3. ATTRIBUTION DU TITRE de JUGE FEDERAL 2°

3.1 CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Posséder le diplôme de Juge Fédéral 1°.
- Avoir co-animé une formation de Juges, inscrite au calendrier national (avec avis favorable).
- Avoir organisé l'arbitrage d'une compétition, inscrite au calendrier national (avec avis favorable).
- Avoir participé à l'arbitrage d'un championnat de France (avec avis favorable).
- Le titre **de Juge Fédéral 2° de Tir sur Cible Subaquatique**, est délivré par le Comité Directeur National sur proposition de la Commission Nationale de Tir sur Cible après avis du Collège des Juges Fédéraux 2°.

3.2 PREROGATIVES

- Cadre fédéral.
- Veille à la sécurité lors des compétitions.
- Fait respecter les règlements en vigueur.
- Relève les performances des compétiteurs.
- Veille en tout point au bon déroulement des compétitions.
- Anime les formations de juges, inscrites au calendrier national.